

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Associations - Année 2022

Association :

Votre dossier de demande de subvention est à compléter et à retourner accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à associations@haubourdin.fr ou à déposer **en mairie, à la DJSLC - Guichet des Associations**, pour le **15 mars 2022** dernier délai.

Au-delà de cette date, votre dossier ne pourra pas être instruit.

- Les statuts de l'association.

En cas de première demande ou de changement des statuts.

- Le règlement intérieur de l'association.

Si existant, en cas de première demande ou de changement du règlement.

- Le récépissé de déclaration de l'association en préfecture.

En cas de première demande ou de changement au sein de l'association.

- L'attestation SIREN.

Obligatoire dans toute demande de subvention.

- L'attestation d'assurance.

- Le compte-rendu de la dernière assemblée générale ainsi que tout changement ayant pu intervenir dans la composition du bureau et déclaré en préfecture.

- Un RIB (relevé d'identité bancaire).

- Le dernier relevé de tous les comptes (courant, livret, etc.) de l'association au 31 décembre 2021.

Attention !

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit et se verra refusé.

- Nom de la personne remplissant le dossier :

- Fonction au sein de l'association :

Fait, le à

Signature :

1. IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Tél fixe : Tél portable :

Courriel : Site internet :

Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Nom et prénom de la personne :

Tél fixe : Tél portable :

N° SIRET/SIREN (obligatoire) :

N° RNA (obligatoire) : W.....

Date de parution au JO : N° de parution au JO :

Date d'inscription à la préfecture : N° d'inscription :

Date de votre prochaine assemblée générale (obligatoire) :

L'association est-elle affiliée à une fédération : oui non

Si oui, nom de la fédération :

Adresse :

.....

Agrément Ministériel des Sports : N°

En date du :

Pour les associations de loisirs, autres agréments éventuels :

.....

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Adresse : CP : Ville : Tél : Courriel :	Vice-Président : Adresse : CP : Ville : Tél : Courriel :
Secrétaire : Adresse : CP : Ville : Tél : Courriel :	Secrétaire adjoint : Adresse : CP : Ville : Tél : Courriel :
Trésorier : Adresse : CP : Ville : Tél : Courriel :	Trésorier adjoint : Adresse : CP : Ville : Tél : Courriel :

3. MOYEN HUMAIN AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Moyens humains	Nombre
Nombre de bénévoles Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	
Nombre de volontaires Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple : service civique)	
Nombre total de salariés	
➔ dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	

▪ **Pour les clubs de sport**

Résultats importants obtenus au cours de la saison 2020/2021 :

.....

.....

.....

.....

▪ **Pour toutes les associations**

Activités, sorties, évènements marquants au cours de l'année 2021 :

.....

.....

.....

.....

.....

Projets spécifiques pour l'année 2022 :

.....

.....

.....

.....

.....

Projets prévus dans les 2 à 3 ans :

.....

.....

.....

.....

6. COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 20 OU EXERCICE DUAU

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
60 – Achats		70 - Ventes	
Fournitures de bureau		Marchandises	
Fournitures d'activités		Prestations de services	
		Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs			
Sous traitance		74 - Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : à détailler	
- Entretien et réparations			
- Assurances		Région(s)	
- Documentations			
- Divers		Département (s)	
62 - Autres services extérieurs		Commune (s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux : à détailler	
Publicité, publications			
- déplacements, missions, réceptions			
- frais postaux et de télécommunication		Fonds Européens	
- services bancaires		CNASEA (emplois aidés)	
- divers		Autres : précisez	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		75 - Autres produits de gestion	
Autres impôts et taxes		Cotisations, mécénat	
64 - Charges de personnel		Autres	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		76 - Produits financiers	
- Autres charges du personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
Cotisations (liées à la vie statutaire)		77 - Produits exceptionnels	
Droits d'auteurs (SACEM, SACD...)			
66 - charges financières			
67 - charges exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		870 - Bénévolat	
862 - Prestations		871 - Prestation en nature (prêt de salle)	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

* Ne pas indiquer les centimes d'euros



6. COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

▪ Excédent dégagé : €

Ou

▪ Déficit engagé : €

♦ Si vous avez un déficit, comment comptez-vous le réduire ou le résorber la saison prochaine ?

▪ Augmenter les cotisations Oui Non

▪ Organiser de nouvelles manifestations Oui Non

▪ Réduction des frais de déplacements Oui Non

▪ Autres moyens (préciser ci-dessous) Oui Non

.....

.....

.....

.....

7. BUDGET PRÉVISIONNEL ANNÉE 20 OU EXERCICE DUAU

Rappel. Merci de présenter un budget prévisionnel équilibré : le montant total des recettes doit correspondre à celui des dépenses

DEPENSES	Montant* en €	RECETTES	Montant en €
60 - Achats		70 - Ventes	
Fournitures de bureau		Marchandises	
Fournitures d'activités		Prestations de services	
		Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs			
Sous traitance		74 - Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : à détailler	
- Entretien et réparations			
- Assurances		Région(s)	
- Documentations			
- Divers		Département (s)	
62 - Autres services extérieurs		Commune (s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux : à détailler	
Publicité, publications			
- déplacements, missions, réceptions			
- frais postaux et de télécommunication		Fonds Européens	
- services bancaires		CNASEA (emplois aidés)	
- divers		Autres : précisez	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		75 - Autres produits de gestion	
Autres impôts et taxes		Cotisations, mécénat	
64 - Charges de personnel		Autres	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		76 - Produits financiers	
- Autres charges du personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
Cotisations (liées à la vie statutaire)		77 - Produits exceptionnels	
Droits d'auteurs (SACEM, SACD...)			
66 - charges financières			
67 - charges exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		870 - Bénévolat	
862 - Prestations		871 - Prestation en nature (prêt de salle)	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

* Ne pas indiquer les centimes d'euros



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toutes les demandes (initiales ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom, prénom)

Représentant légal de l'association

Déclare que l'association est **en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement afférents, certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics.**

Demande de subvention de :

 €

(merci de reporter le même montant que dans le budget prévisionnel)

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association dont le RIB est joint.

Fait, le à

Signature :

- *Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.*
- *La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès des services municipaux.*

Les informations recueillies sur ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Guichet Unique des associations pour mettre à jour la base de données de la collectivité. Elles sont conservées jusqu'à la dissolution de l'association, mises à jour chaque année et sont destinées aux agents de la collectivité ayant des contacts avec les associations. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant le Délégué à la Protection des Données dpd@haubourdin.fr . Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr



Où trouver vos renseignements ?

▪ Le récépissé de déclaration de l'association en préfecture.

Celui-ci est délivré par le greffe des associations de la préfecture du département dans lequel se trouve le siège de votre association.

▪ La parution au Journal Officiel.

Celle-ci est disponible sur le site du JOAFE (Journal Officiel des Associations et Fondation d'Entreprise).

▪ L'attestation SIREN.

Une association doit demander son immatriculation au répertoire national des entreprises et des établissements (appelé également répertoire Sirene), géré par l'Insee, si elle remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Elle souhaite demander des subventions auprès de l'État ou des *collectivités territoriales*
- Elle envisage d'employer des salariés
- Elle exerce des activités qui conduisent au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés.

Pour les associations loi 1901, la demande d'immatriculation doit être effectuée via le compte asso.

▪ Le numéro RNA.

Lors de la déclaration de la création de l'association en préfecture, le greffe des associations procède automatiquement à son inscription au répertoire national des associations (RNA).

Le RNA est le fichier national, géré par le ministère de l'intérieur, qui recense l'ensemble des informations sur les associations loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique (Arup). L'inscription au RNA donne lieu à une immatriculation sous la forme d'un numéro RNA, appelé parfois par l'administration numéro de dossier, composé de la lettre W suivie de 9 chiffres.

Pour **tout renseignement complémentaire**, vous pouvez consulter les sites officiels suivants :

<https://www.uracen.org/>

La ville étant membre adhérent de l'URACEN, il vous est possible de les contacter directement.

<https://www.associations.gouv.fr/>

<https://www.service-public.fr/associations>

<https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/>

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Ou contacter le **Guichet des Associations** par email à associations@haubourdin.fr ou par téléphone au **03 20 44 02 57**.